

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS1302

présenté par

M. Thiébaud, M. Albertini, M. Patrier-Leitus et Mme Le Hénanff

-----

### ARTICLE 4

Après l'alinéa 41, insérer l'alinéa suivant :

« 7° D'établir trimestriellement la liste des métiers en tension. En s'appuyant sur ce document, le Gouvernement arrête chaque trimestre la liste des métiers en tension. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dirigeants de TPE-PME sont de plus en plus confrontés à des difficultés de recrutement et constatent l'augmentation du nombre de métiers en tension. Afin, d'avoir un plan efficace de réduction des tensions de recrutement, il est nécessaire d'avoir une analyse fine des différents secteurs et postes confrontés à ces tensions.

Cet amendement propose donc de confier au comité national France Travail la réalisation d'une liste trimestrielle des métiers en tension. En s'appuyant sur ce document, le Gouvernement arrête chaque trimestre la liste des métiers en tension.